

## Bourses de la Maison des affaires publiques et internationales au doctorat 2025-2026 (FAS)

---

La Maison des affaires publiques et internationales ouvre un concours afin de décerner 6 **bourses destinées** aux candidats, candidates au **doctorat**.

Les personnes sélectionnées se verront octroyer une bourse de **25 000\$ pour l'année académique 2025-26**. À noter que l'appel pour les bourses à la maîtrise suivra en septembre 2026.

Lancée en 2022 par la Faculté des arts et des sciences, la Maison a pour mission de contribuer à l'amélioration des politiques publiques en offrant un espace de découvertes et d'échanges entre chercheur.e.s, étudiant.e.s et praticien.ne.s-chercheur.e.s des affaires publiques et internationales. À travers ses recherches, elle contribue à l'avancement des connaissances en affaires publiques et internationales tout en favorisant la collaboration interdisciplinaire. La Maison offre une communauté académique vive et audacieuse, repoussant les limites du savoir en collaboration avec des milieux de pratique.

### Ce concours est ouvert à :

- tous les candidats, toutes les candidates au doctorat inscrit.e.s dans un programme de sciences sociales à la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal ;
- dont la thèse porte sur les enjeux de politiques publiques ou les affaires internationales, ainsi que sur les implications de ces questions sur les plans économiques, démographiques et de relations industrielles ; et
- dont le projet permet d'éclairer la prise de décision et le débat public en produisant des connaissances pour mieux outiller l'action publique.

### Conditions et responsabilités du boursier, de la boursière :

- Chaque boursier, boursière, participera et contribuera aux activités de la Maison, incluant des activités de recherche menées sous la supervision de sa direction de recherche. Notamment :
  - Chaque récipiendaire de bourse sera associé à un praticien ou une praticienne d'un milieu pertinent à sa recherche, afin de réaliser une activité de transfert ou de vulgarisation (en fonction de l'avancement du projet de thèse).
  - Chaque récipiendaire assistera au minimum à deux événements de la Maison par trimestre, participera aux ateliers obligatoires de formation (un par trimestre) et au cocktail de réseautage de la Maison à l'automne.
  - Les récipiendaires participeront à une retraite d'écriture afin de faire avancer leurs projets et favoriser le réseautage parmi la communauté de la Maison.

- Chaque récipiendaire participera à la réalisation d'une courte entrevue vidéo sur son projet, destinée au site web de la Maison et à ses réseaux sociaux. Les profils des récipiendaires figureront également sur le site de la Maison.
- Selon ses intérêts et l'avancement de son projet de recherche, la personne récipiendaire participera à la rédaction de notes de breffage de politiques publiques, interviendra comme conférencier, conférencière dans un événement de la Maison ou participera à l'organisation d'un événement.
- La bourse peut être obtenue une seule fois par parcours universitaire. Les étudiant.e.s ayant touché une bourse à la maîtrise restent admissibles pour la bourse doctorale.
- Les obligations s'étalent sur l'année académique 2025-2026. Sur preuve d'inscription pour le trimestre en cours, la moitié de la bourse sera versée à l'automne et l'autre moitié à l'hiver.

### **Critères de sélection :**

- Le lien du projet de recherche avec les objectifs de la Maison
- La pertinence démontrée du projet pour au moins un milieu de pratique
- La qualité du projet de recherche et excellence du parcours académique
- Le leadership et implication extracurriculaire
- Pour les étudiant.e.s en fin de parcours : le potentiel et la motivation d'amener une contribution pratique aux politiques publiques et internationales ou de mener des recherches subséquentes sur ces questions
- Note : La priorité accordée aux étudiant.e.s en rédaction de la thèse (ayant terminé la scolarité de doctorat)

### **Dossier de candidature :**

Le dossier doit être transmis dans un seul fichier PDF dans l'ordre ci-dessous :

1. Lettre de motivation d'une page maximum, expliquant l'intérêt pour collaborer avec la Maison et s'impliquer dans ses activités
2. Description du projet :
  - a. Description du projet et de l'avancement des travaux, incluant la date anticipée de dépôt de la thèse (1000 mots)
  - b. Explication de la portée appliquée de la recherche en lien avec les objectifs de la Maison (500 mots).
3. Curriculum vitae
4. Relevés de notes
5. Courriel d'appui (2 à 3 paragraphes) de la direction de recherche. Le courriel doit clairement expliquer l'avancement du projet et confirmer l'intérêt du professeur, de

la professeure de participer activement dans les événements et travaux de la Maison.

**Date limite et envoi du dossier :**

Les dossiers de candidature doivent être soumis avant le **lundi 7 juillet 2025 à 23 h 59** par courriel à l'adresse suivante : [maison-api@fas.umontreal.ca](mailto:maison-api@fas.umontreal.ca)

Un accusé de réception vous sera transmis. Si ce n'est pas le cas après 72 heures ouvrables, veuillez faire un suivi à cette même adresse courriel. Aucun dossier ne sera accepté après cette échéance.

Les résultats seront annoncés en août 2025.

Pour tous renseignements, veuillez nous contacter par courriel à la même adresse.